



## AGENCE ETAT DES LIEUX

Par **Cggggg**, le **02/06/2021** à **13:43**

Bonjour,

Je viens de louer un appartement rénover et avec certains matériaux neufs par le biais d'une agence. La cuisine étant neuve on m'indique que à l'état des lieux de sortie il faudra qu'elle en soit de même. Je demande comment ca ce passe pour les traces d'usure normal ? On me répond que c'est imputable. C'est à dire vous avez un évier en inox vous faites la vaisselle comment voulez rendre un évier neuf même en étant soigneux ? sont ils dans leur droit ?

merci

Par **Marck.ESP**, le **02/06/2021** à **14:28**

Bonjour

[quote]

"on m'indique que à l'état des lieux de sortie il faudra qu'elle en soit de même"

[/quote]

C'est une façon de parler, sans doute... car l'usure normale et... **normale...** Par opposition à une dégradation par négligence du locataire. L'[état des lieux](#) de sortie a pour but de comparer l'état du logement par rapport au moment de l'entrée.

Si l'état des lieux est conforme à celui d'entrée, le locataire récupère sa caution. Si des dégradations sont constatées, il convient de déterminer la responsabilité du locataire : s'agit-il d'usure naturelle ou de dégradations évitables ?

On parle d'usure naturelle dans le cas de détériorations inévitables, tout simplement dues au temps, à la vétusté ou l'usage normal d'un logement. Par exemple : une peinture dont la couleur a passé ;

On parle de dégradation lorsque les changements constatés dans le logement sont dûs à de la négligence ou sont volontaires, et auraient donc pu être évités. Par exemple : des trous

importants dans le mur, une moquette tâchée, du papier peint déchiré...

Par **janus2fr**, le **02/06/2021** à **15:24**

[quote]

La cuisine étant neuve on m'indique que à l'état des lieux de sortie il faudra qu'elle en soit de même.[/quote]

Bonjour,

Ce qui n'a pas de sens, quelque chose de neuf ne l'est plus dès qu'elle a été utilisée...

Par **Cgggg**, le **02/06/2021** à **22:18**

Je vous remercie pour vos retours

Par **Marck.ESP**, le **02/06/2021** à **22:23**

De rien. Ici pour être utile.